



Le CREHA OUEST et ACTION LOGEMENT SERVICES se sont associés depuis plus d'un an pour **mettre en œuvre l'articulation de leurs systèmes d'information** et ainsi **répondre aux besoins des demandeurs de logements et des bailleurs**.

Cette newsletter rédigée par les deux entités vise à vous informer des évolutions de l'interface.



## VOS OUTILS



**IMHOWEB**

L'outil permettant une gestion commune de la demande, utilisé par les adhérents du CREHA OUEST et sur d'autres associations régionales en France

→ Le CREHA OUEST travaille avec IMHOWEB depuis plus de **20 ans** et couvre **9 départements bretons et ligériens**.



**AL'in**

La plateforme AL'in développée par Action Logement Services, en place depuis juin 2020.

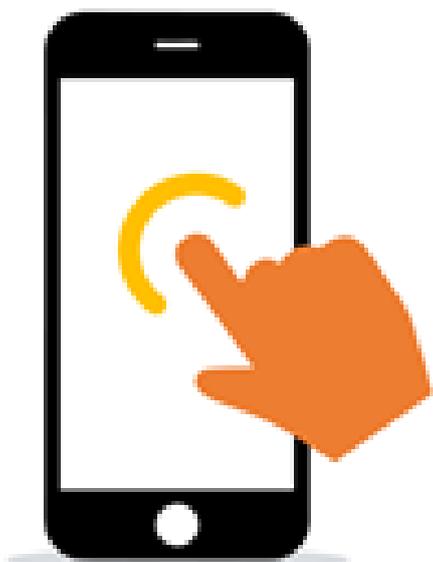
→ AL'in compte aujourd'hui 23 885 demandeurs de logement et 323 offres de logement sur les 9 départements concernés par IMHOWEB.

L'ensemble des échanges entre IMHOWEB et AL'in a pour objectif d'**accompagner le salarié demandeur de logement social dans ses démarches**. Le salarié doit pouvoir identifier facilement le rôle des différents outils : **une plateforme d'enregistrement de sa demande (IMHOWEB)** et **une plateforme lui permettant de trouver son logement (AL'in)**.



**C'est donc dans un esprit de « service optimisé » pour le demandeur salarié que l'ensemble des échanges s'inscrit.**

# LES PRINCIPES



## Unicité de saisie

Le demandeur fait sa saisie de demande de logement social uniquement sur IMHOWEB

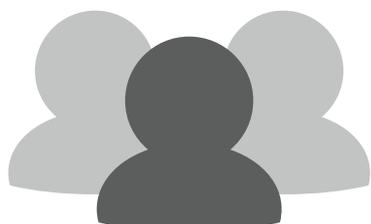
## Chaque système est dans son rôle

IMHOWEB est le référentiel unique de la demande de logement social. AL'in est la plateforme de rapprochement offre/demande Action Logement Services.

## Saisie plus sûre, meilleures performances

Cohérence des données entre AL'in et IMHOWEB : meilleure éligibilité, optimisation des temps d'instruction pour le demandeur et le collaborateur Action Logement Services, qualité des dossiers pour le bailleur.

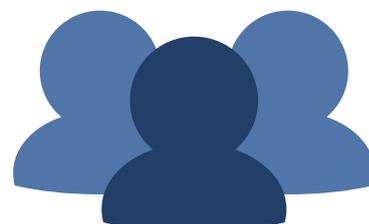
# LES AVANTAGES



## Bailleurs

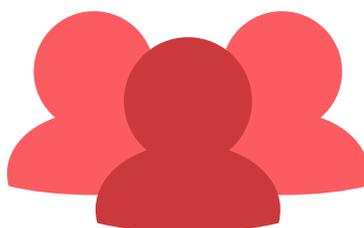
### Collaborateurs ALS

Unicité du dossier, plus de cohérence sur les dossiers instruits, satisfaction des bailleurs qui ont les dossiers dans IMHOWEB.



## Entreprises

Explication plus simple auprès du salarié demandeur, orientation possible vers l'équipe Action Logement Services pour accompagner le client dans sa saisie.



## Demandeurs

Une seule saisie sur IMHOWEB, compréhension de l'unicité de sa demande, certitude que son dossier est ajusté pour sa recherche, sa candidature est clairement positionnée auprès du bailleur.

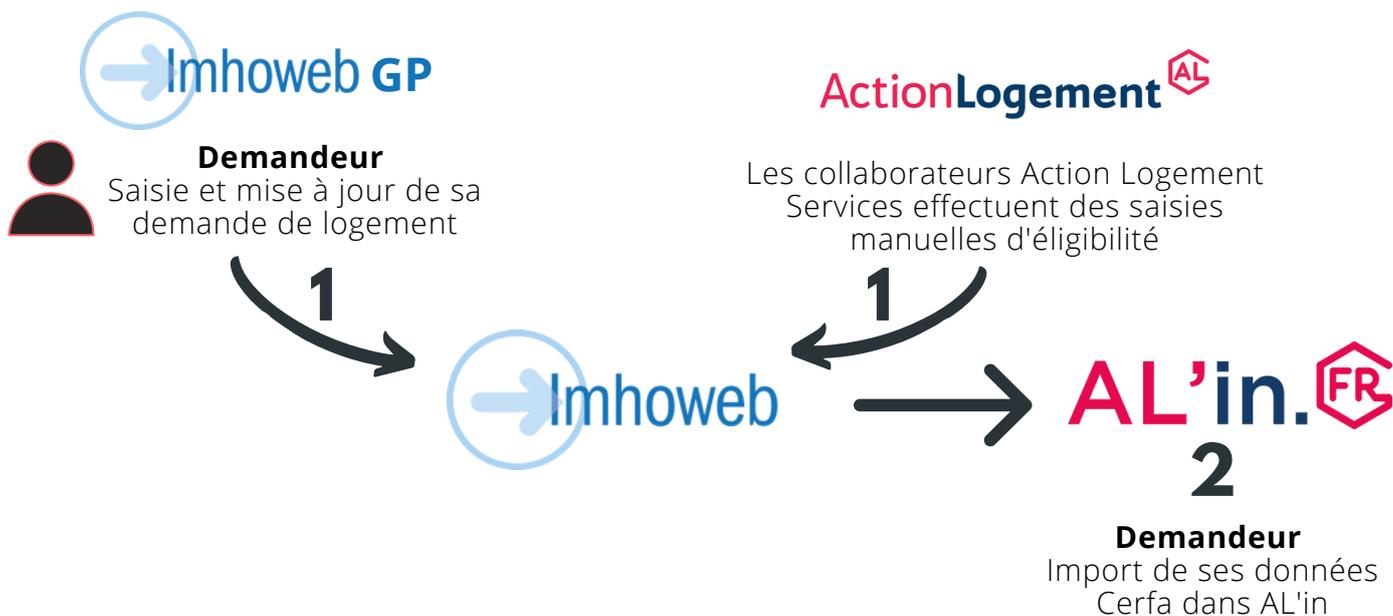
# LE FONCTIONNEMENT ACTUEL

Depuis début 2021 la première étape de l'interface Imhoweb – AL'in a été mise en œuvre par le CREHA OUEST et Action Logement Services sur les **territoires concernés**.

Ce premier développement ne permet pas encore une automatisation complète et suppose encore des échanges par mails.

Un **atelier technique interrégional** a été mis en place afin de faire le point sur **l'utilisation actuelle** et de **répondre aux attentes des parties sur les développements à venir**.

## DEMANDE



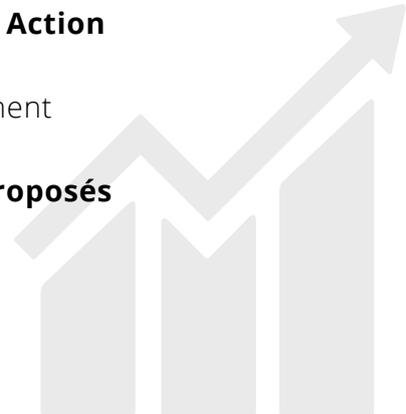
## ÉTUDE DES DEMANDES ET DES OFFRES



# LE FONCTIONNEMENT À VENIR

La mise en place d'interfaces à l'automne 2021 permettra **automatiquement** :

- de récupérer des **informations complémentaires de la demande dans AL'in** (état de la demande, priorité CCH et cotation),
- d'affecter l'**éligibilité Action Logement Services des demandes dans IMHOWEB**,
- d'envoyer les **caractéristiques des logements d'Imhoweb vers AL'in**,
- de créer dans IMHOWEB **les prospections des candidats trouvés par Action Logement Services**,
- de **transmettre les requalifications** (demandes éligibles Action Logement Services instruites par les bailleurs),
- de **transmettre à AL'in les décisions d'attribution des candidats proposés par Action Logement Services**.



## PLANNING



### Rendez-vous en septembre !

La prochaine newsletter vous présentera le fonctionnement de l'interface plus en détails !

*Ces flux respecteront le caractère universel des Fichiers partagés du CREHA OUEST se substituant au SNE dans les 9 départements bretons et ligériens ainsi que dans les territoires en fichiers partagés ayant donné mandat au CREHA Ouest (Calvados, Charente, Charente-Maritime, Côte-d'Or, Deux-Sèvres, Doubs, Haute-Garonne, Indre-et-Loire, Manche, Nièvre, Orne, Bas et Haut-Rhin, Haute-Saône, Vienne, Vosges, Yonne, Territoire de Belfort).*